



Le 30 septembre 2014

1) Avis de convocation aux membres du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

Par la présente, vous êtes convoqués à l'Assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec. L'Assemblée se tiendra comme suit :

Date : Le vendredi 24 octobre 2014
Heure : Inscription à 9 h et l'AGA de 9 h 30 à 11 h et reprise de 15 h 30 à 16 h 30
Lieu : Hôtel & Suites Le Dauphin, salle Couronne
600, boulevard Saint-Joseph
Drummondville (Québec) J2C 2C1

2) Avis de convocation aux producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec et des catégories lait, boucherie et mohair

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec qui se tiendra comme suit :

Date : Le vendredi 24 octobre 2014
Heure : 11 h à 15 h 30
Lieu : Hôtel & Suites Le Dauphin, salle Couronne
600, boulevard Saint-Joseph
Drummondville (Québec) J2C 2C1

Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de chèvres et de l'Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de chèvres du Québec se trouve en pièce jointe.

Au cours de cette assemblée, les producteurs auront à se prononcer sur une modification des contributions pour chacune des catégories, visées par le plan conjoint, pour l'année 2014-2015. Ainsi les contributions seront comme suit au tableau ci-dessous :

	2013-2014 <i>Actuel</i>	2014-2015 <i>Projeté</i>
Administration plan conjoint		
<i>Producteur mohair</i>	45 \$	75 \$
Contribution litre vendu		
<i>Lait</i>	0,001 \$/litre	0,00129 \$/litre
<i>Producteur-transformateur lait</i>	0,001 \$/litre	0,00129 \$/litre
Mise en marché		
Contribution boucherie		
<i>Lait</i>	25 \$	0 \$
<i>Producteur-transformateur lait</i>	25 \$	0 \$
<i>Boucherie</i>	100 \$	0 \$
Contribution litre vendu		
<i>Lait</i>	0,012 \$/litre	0,01224 \$/litre
<i>Producteur-transformateur lait</i>	0,0055 \$/litre	0,00561 \$/litre
Contribution boucherie par tête	0 \$	10 \$/ tête

Les producteurs auront aussi à adopter un plan de financement à moyen terme pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, et 2018-2019 comprenant une majoration annuelle de toutes les contributions de 2 %.

Les producteurs de chèvres qui ne sont pas membres du Syndicat pourront y adhérer la journée même en signant un formulaire d'adhésion et à assumer les frais requis lors de leur inscription.

Nous vous attendons en grand nombre à cette importante assemblée. Nous vous prions de prendre connaissance du procès-verbal de la séance de 2013 à l'avance afin de faciliter le déroulement de la journée. N'hésitez pas à communiquer avec un administrateur ou votre syndicat pour obtenir plus de détails.

En espérant que nous pourrions compter sur votre participation, veuillez accepter nos meilleures salutations.



Anass Soussi, directeur général

p. j. Projet d'ordre du jour de l'AGA du plan conjoint et des membres du SPCQ du 24 octobre 2014
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2013

RAPPEL : PROCÉDURE POUR DÉPOSER LES RÉOLUTIONS

- Les producteurs doivent déposer par écrit au bureau du Syndicat toutes les résolutions qu'ils désirent discuter le jour de l'assemblée, et ce, **au moins 30 jours** avant l'événement.
- Avec motifs raisonnables, une résolution peut être déposée avant 9 h le matin même de l'assemblée.
- Une résolution doit concerner l'ensemble des producteurs.